



**Fiche Adhérent 2023-2024**

Atelier: <b>INFORMATIQUE pour ADULTES</b>	Professeur : <b>Vincent TAMILIO</b> (MISTER FLAT INFORMATIQUE)
--	---

Sexe :  Féminin /  Masculin

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville.....

Date de Naissance : .....

Téléphone : Domicile ..... Portable : .....

Travail ..... Courriel : .....

<b>TARIFS</b>	Adhésion CCLER *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER</u>		<b>35 €/an</b>	<input type="checkbox"/> réglée le .....
	Cotisations : Atelier Règlement (au trimestre) est à remettre directement à l'animateur	<input type="checkbox"/> lundi 18h00 à 19h30	<b>8 €/cours</b>	
		<input type="checkbox"/> mardi 18h00 à 19h30		

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec votre règlement.

**Droit à l'image**

Je soussigné(e) .....

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.  
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à .....

Le .....

« Lu et approuvé »

Signature

## REGLEMENT INTERIEUR

### COURS INFORMATIQUE - ADULTES : Année 2023-2024

Jours et horaires :  **lundi** de 18h00 à 19h30 -  **mardi** de 18h00 à 19h30  
Lieu : **Salle Cèdre**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

<b>TARIFS</b>	<b>Adhésion</b> au CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire à l'inscription, un chèque <b>à l'ordre du CCLER</b> .	<b>35 €/an</b>
	<b>Cotisations Ateliers</b> Règlement (au trimestre) est à remettre directement à l'animateur	<b>8 €/cour</b>

L'adhésion reste acquise au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.
- En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

**La Présidente, Christine DUPRAT**

✂-----  
----

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e) .....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expressions et de Récréations*), concernant l'**Atelier INFORMATIQUE ADULTES** pour l'année **2023-2024**.

Date : .....

Signature :